



BP 43670 • 54097 Nancy cedex
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21
Courriel : info@ant-france.eu – site internet : www.ant-france.eu

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

Communiqué de presse du 12 juin 2015

Mener une lutte sans concessions contre la transphobie :

L'Association Nationale Transgenre interpelle M. Laurent Hénart, Maire de Nancy et Président du Parti radical

Le 9 juin 2015, l'Association Nationale Transgenre (ANT) a adressé une lettre ouverte à M. Laurent Hénart, Maire de Nancy, Président du Parti radical. Notre association est en effet fortement préoccupée par la banalisation de l'homophobie et de la transphobie, et la ville de Nancy n'y échappe pas.

Les années précédentes, M. André Rossinot (alors Maire de Nancy) et son adjoint, M. Laurent Hénart, avaient pris position, à l'occasion des Marches des Fiertés LGBT organisées à Nancy, en faveur du mariage pour tous les couples, de l'ouverture de la PMA aux couples de femmes, de l'ouverture du don du sang sans distinction d'orientation sexuelle, du changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes transgenres. L'ANT avait alors salué leurs déclarations, encourageantes pour l'avenir.

Récemment élu maire de Nancy, M. Laurent Hénart nous avait même assuré agir dans « *la continuité des actions menées ces dernières années, mais aussi de mes engagements anciens et connus en faveur de l'égalité des droits* »; il ajoutait : « *je souhaite poursuivre et amplifier notre volonté affirmée à lutter sans concessions contre toutes les formes de discriminations et notamment contre l'homophobie et la transphobie* ».

Malheureusement, les déclarations de plusieurs membres du Conseil municipal de la cité nancéenne, nouvellement élus, ne s'inscrivent pas vraiment dans cette volonté de lutter sans concessions contre l'homophobie et la transphobie ! À l'inverse, ces élus ultra-réactionnaires affichent une opposition rétrograde et irraisonnée au mariage et à la filiation des couples de même sexe, considèrent que le mot genre sent le fagot, et véhiculent des stéréotypes sexistes et transphobes.

À mille lieux de ces dérives, le Conseil de l'Europe travaillait, et votait finalement, le 22 avril 2015, la résolution 2048, historique, concernant le respect des droits fondamentaux des personnes transgenres. Ce texte demande aux États membres notamment de permettre aux personnes transgenres de changer leur état civil sur la base de l'autodétermination et d'une manière simple, rapide et transparente, sans obligation de stérilisation ou de traitements médicaux. Il y est également requis d'inclure dans leurs législations, de façon explicite, l'identité de genre comme motif de discrimination.

L'ANT, dans la lettre ouverte qu'elle lui adresse, demande à M. Laurent Hénart, Maire de Nancy et Président du Parti radical, s'il ambitionne de mettre en accord ses actes présents avec ses paroles passées, de prendre publiquement position pour la transcription de la résolution 2048 (2015) du Conseil de l'Europe dans la législation française, et de promouvoir une politique en faveur de l'égalité des droits pour les personnes transgenre. À moins que le maire de Nancy ne préfère s'aligner désormais sur ses nouveaux amis de la Manif pour tous !

Pour l'Association Nationale Transgenre,
Delphine Ravisé-Giard
Présidente

Mail : porte.parole@ant-france.eu

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Site Internet : www.ant-france.eu

Association nationale transgenre

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345
SIRET 530 483 734 00030 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)